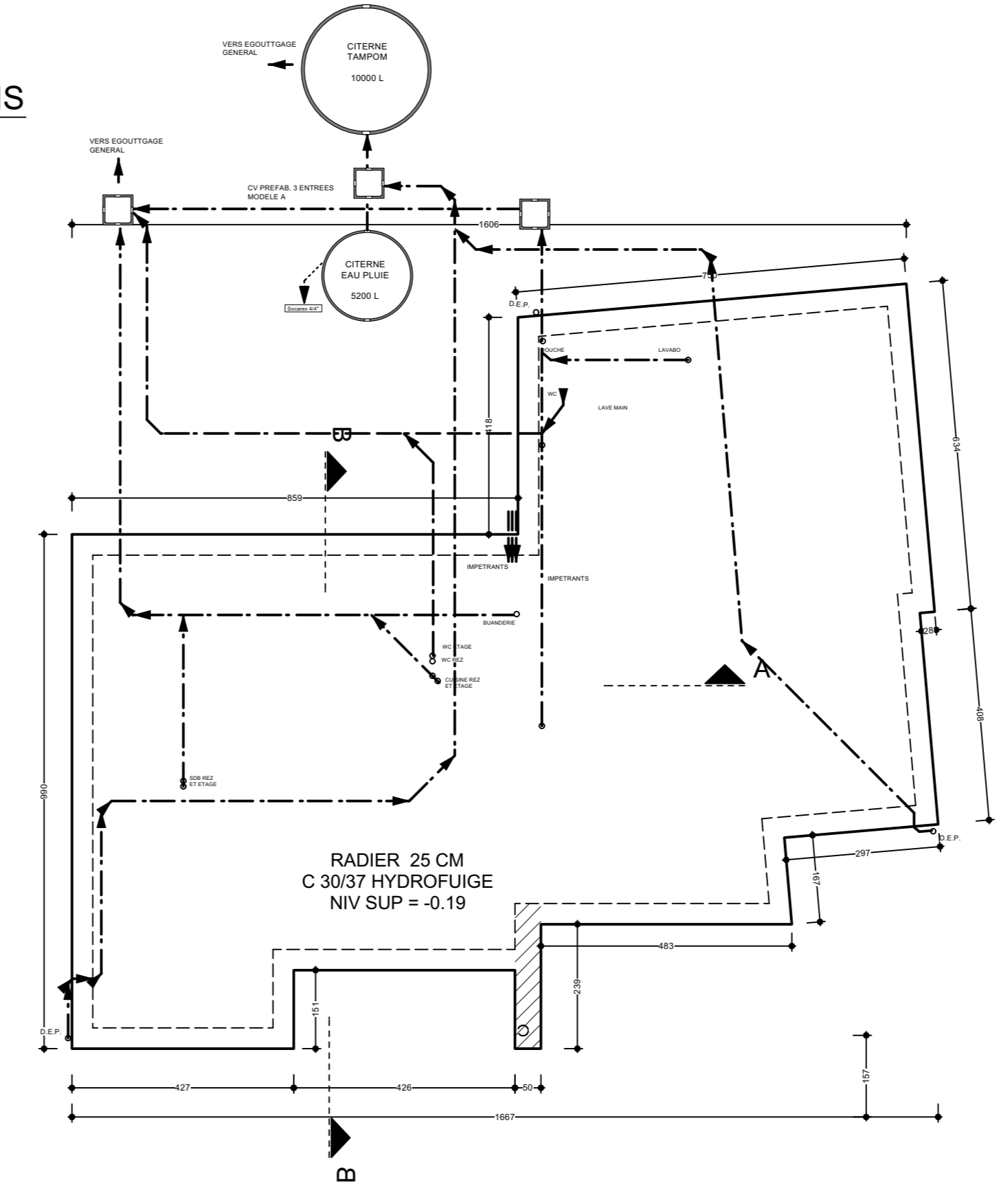
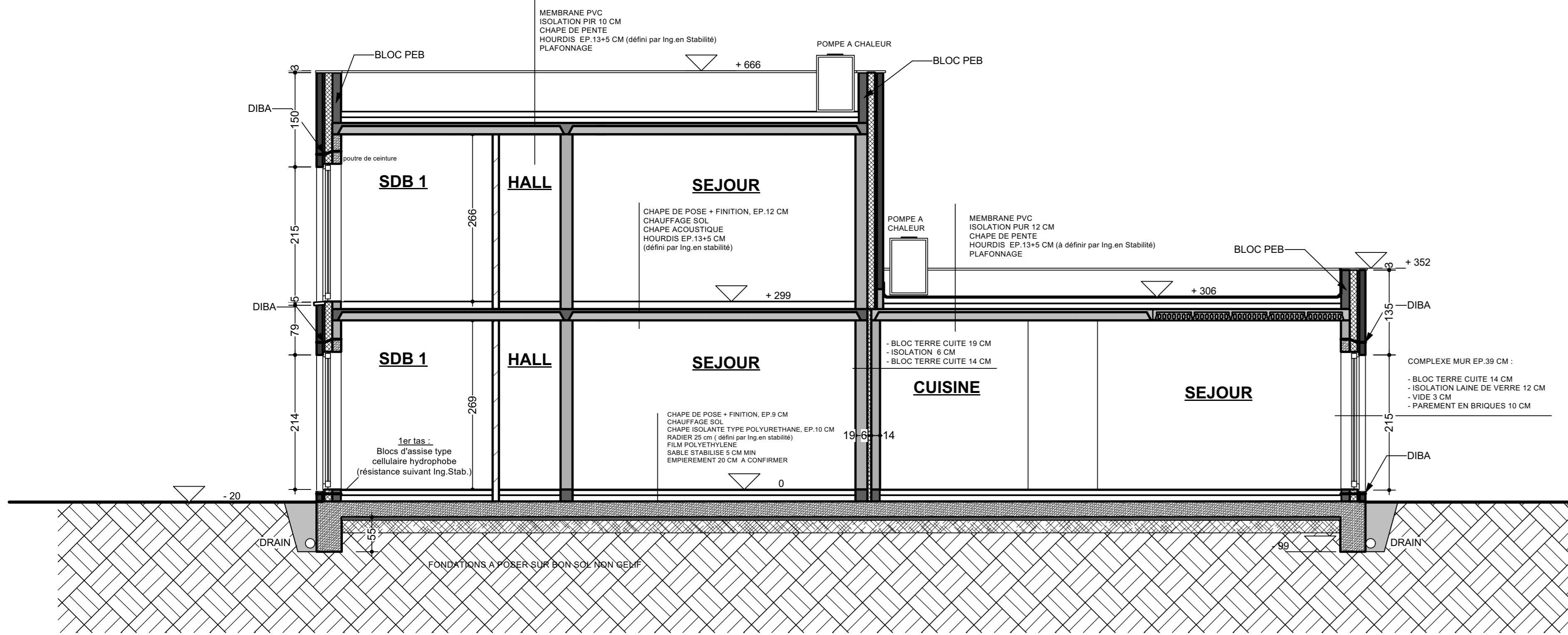
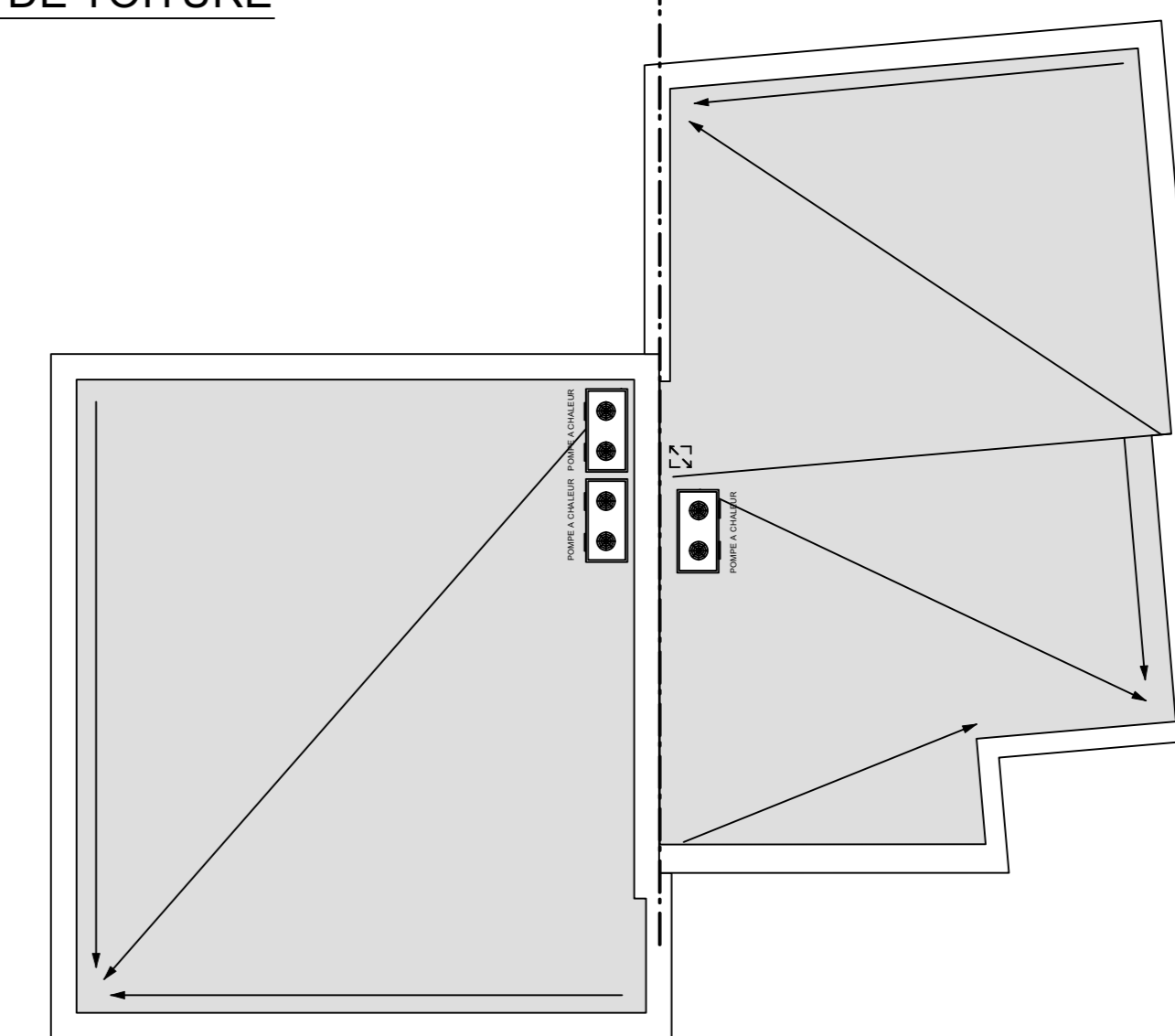




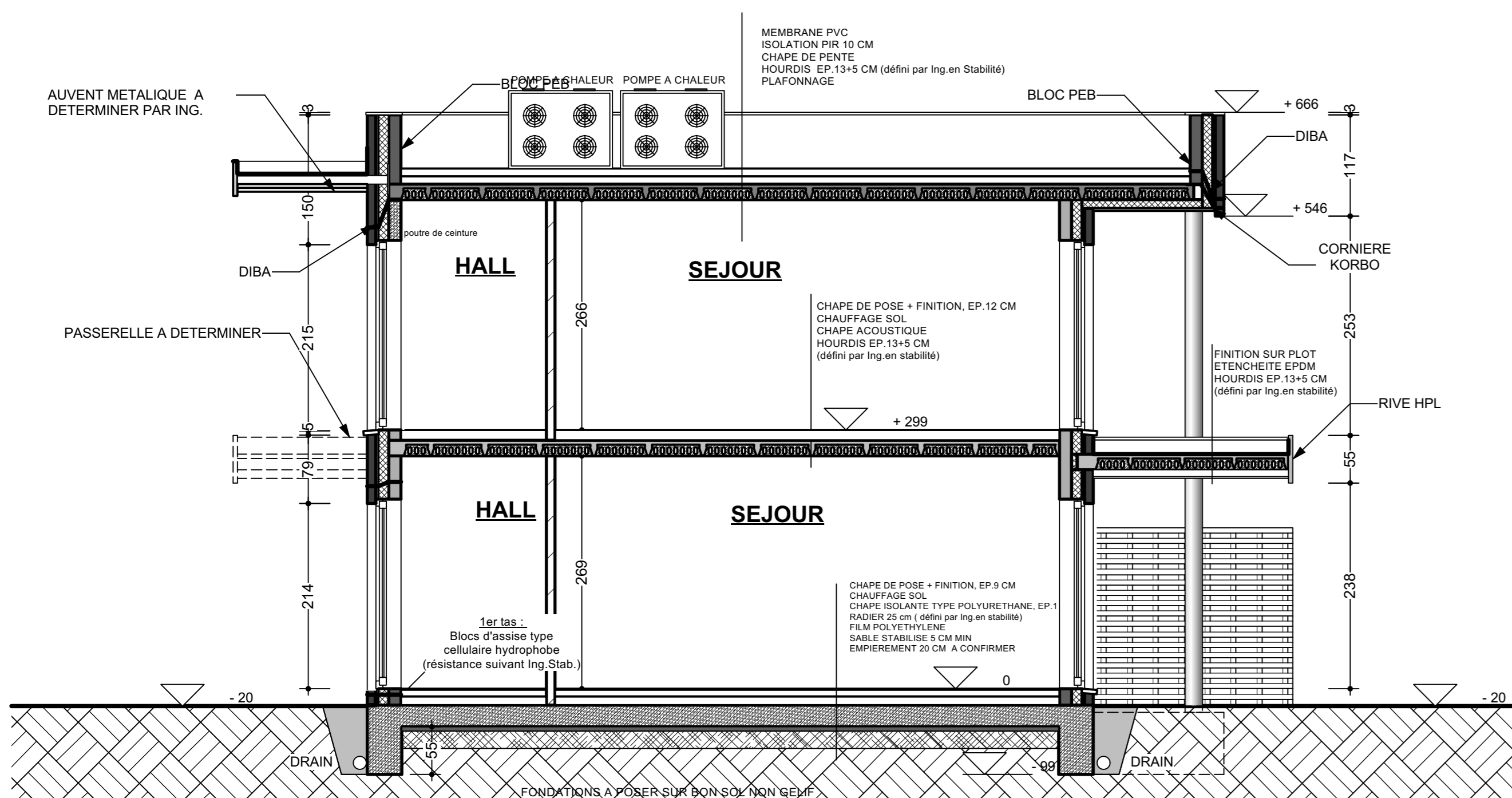
PLAN DE FONDATIONS  
1:100



PLAN DE TOITURE  
1:100



COUPE AA  
ECH : 1/50



COUPE BB  
ECH : 1/50

Tous les éléments de résistance feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'étude qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces études de stabilité sont en dehors de la mission de l'Architecte et seront réalisées à la demande du M.C.

Toutes les poutrelles métalliques sont posées sur des assellets en B.A. L'entrepreneur prendra toutes les mesures actives et passives afin de ne pas nuire aux bâtiments voisins.

Avant exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra l'Architecte, ainsi que le M.O., de toutes erreurs, confusion ou manque de précision.

La détermination des limites de propriété, de mitoyennetés et de servitudes éventuelles, etc... sont données à titre indicatif et doivent être établies par un géomètre à la demande du M.C.

Les postes d'égouttage et sanitaire seront effectués conformément aux règlements communaux en vigueur.

Les éventuels arbres, arbustes, végétaux et aménagements des abords (en général) dessinés sur les plans d'urbanisme sont proposés à titre indicatif aux Maîtres de l'Ouvrage.

Les implantations, dimensions, amplitudes écologiques et essences devront respecter la législation en vigueur sur la Commune et/ou la Région.

PLAN A COMPLETER PAR ETUDE ING. EN STAB

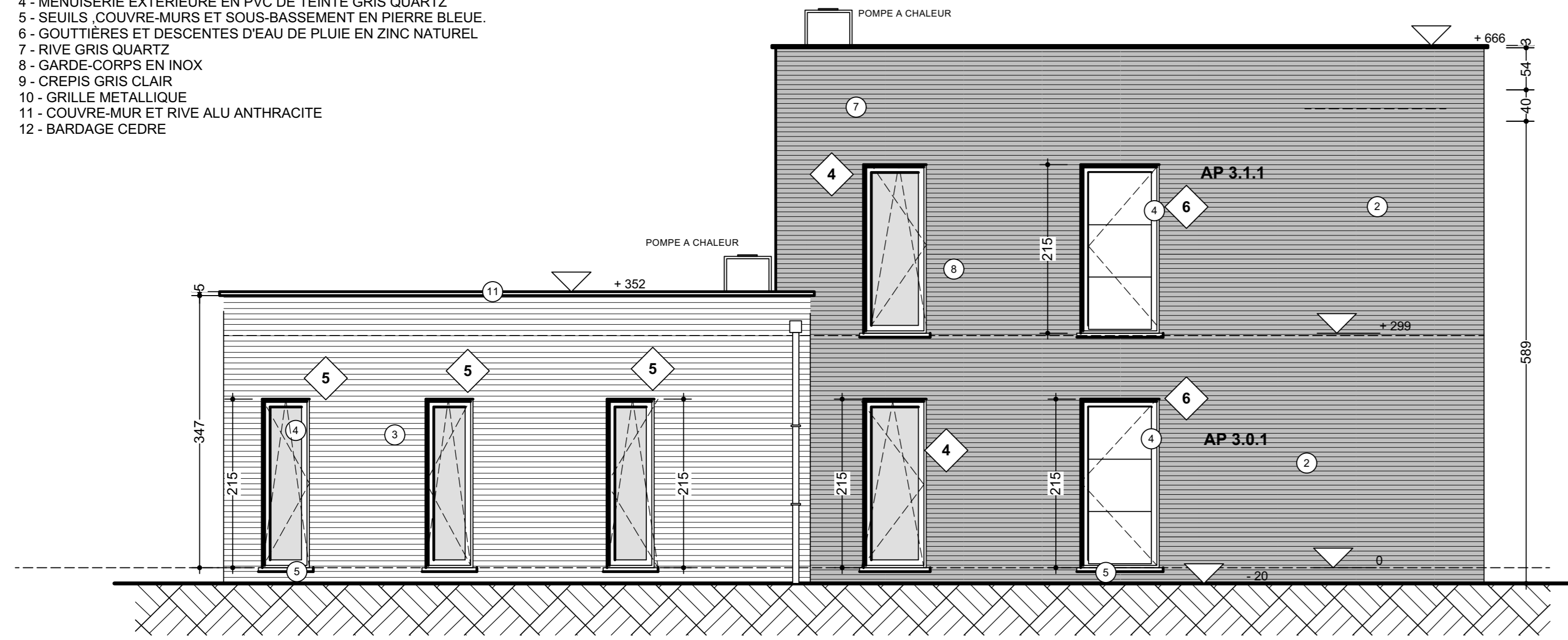
LISTING ING

NUMEROTATION	TYPE
P01	BA 1419 x 50
P02	HEA 180
P03	HEA 180
P04	BA 1430
P05	BA 1930
P06	HEB 180
P07	BA 14X20
P08	BA 14X20
P09	BA 14X20
P10	HEA 180
P11	BA 14X23
P12	A CALCULER PAR ING
A01	6014X30
A02	19X5X40
A03	LP 19X5X4
C 01	DIAM 88.9 EP 4mm
PC 11	POUTRE DE CEINTURE 14X22
PC12	POUTRE DE CEINTURE 14X22
P 11	BA 14X18X48
P 12	BA 14X30
P 13	HEA 180
P 14	HEA 180
P 15	HEA 180
C 12	DIAM 88.9 EP 4mm
A11	LP 14X5X40
A12	LP 19X5X40

		<b>DECOBATI SRL</b>	
PROVINCE DE NAMUR COMMUNE DE PROFONDEVILLE			
DIDIER MARISCHAL RUE SOUS LE CHATEAU 74 4500 HUY Tel: 0495231 493 E-mail : didier.marischal@gmail.com			
<b>PROJET :</b> CONSTRUCTION DE 8 SURFACES DESTINEES A DES COMMERCES, DES BUREAUX, ETIQU D'UN RESTAURANT ET DE 16 APPARTEMENTS		<b>ADRESSE CHANTIER :</b> RUE RAYMOND NOEL & RUE EMILE MAZY 5178 BOIS-DE-VILLERS	
<b>MAITRE DE L'OUVRAGE :</b> DECOBATI SRL Représenté par : Eric Renard Avenue Albert Elisabeth 19 7030 Saint-Symphorien		N° national :	
<b>BATIMENT 3</b> PLAN DE TOITURE PLAN DE FONDATION COUPES		CADASTRE : PROFONDEVILLE / 6 DIV / SECTION B 467 b & 468 B	
DOSSIER : DECOBATI SRL		DATE : 12/06/2023    FORMAT : A0	
NUMERO DU PLAN : 2/3			
Date : 15/05/2018		Dernière modification : COMPLEMENTS SUIVANT COURRIER DU 08/05/2018	
<b>REMARQUES IMPORTANTES :</b> Le maître de l'ouvrage s'engage à ne considérer ces plans que complétés par les études diverses (études d'architecture, plans de stabilité, études géologiques, hydrauliques, etc... en fonction de la nature du projet). Les dates de réception du permis d'urbanisme, de début des travaux sont communiquées à l'Architecte par pli recommandé, cette dernière date au moins huit jours à l'avance. Les cotes éventuelles provenant de levés sont données à titre indicatif et sont à vérifier, au besoin à adapter en fonction des dimensions effectives des ouvrages existants. Pour la signature du présent document, le maître de l'ouvrage reconnaît avoir approuvé le dossier d'autorisation de bâtir/exécution dans son entièreté, y compris les clauses du contrat d'architecture préalable.		INGENIEUR :	
DOSSIER APPROUVE LE : Le maître de l'ouvrage		COLLABORATEUR(S) : L'Architecte	

MATERIAUX PROJETES

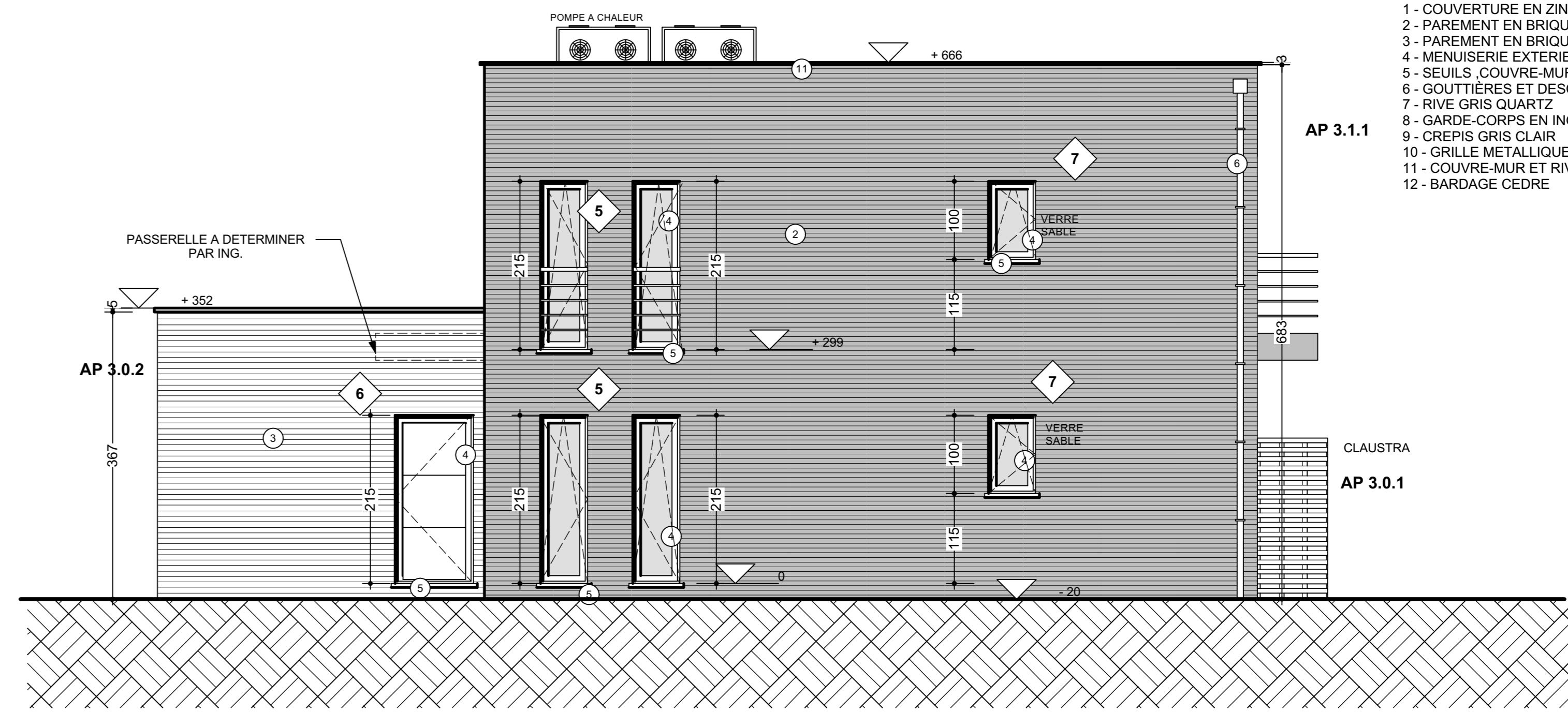
- 1 - COUVERTURE EN ZINC TEINTE NATUREL
- 2 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS FONCE
- 3 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS CLAIR
- 4 - MENUISERIE EXTERIEURE EN PVC DE TEINTE GRIS QUARTZ
- 5 - SEUILS COUVRE-MURS ET SOUS-BASSEMENT EN PIERRE BLEUE
- 6 - GOUTTIERES ET DESCENTES D'EAU DE PLUIE EN ZINC NATUREL
- 7 - RIVE GRIS QUARTZ
- 8 - GARDE-CORPS EN INOX
- 9 - CREPIS GRIS CLAIR
- 10 - GRILLE METALLIQUE
- 11 - COUVRE-MUR ET RIVE ALU ANTHRACITE
- 12 - BARDAGE CEDRE



**ELEVATION ARRIERE**  
ECH : 1/50

MATERIAUX PROJETES

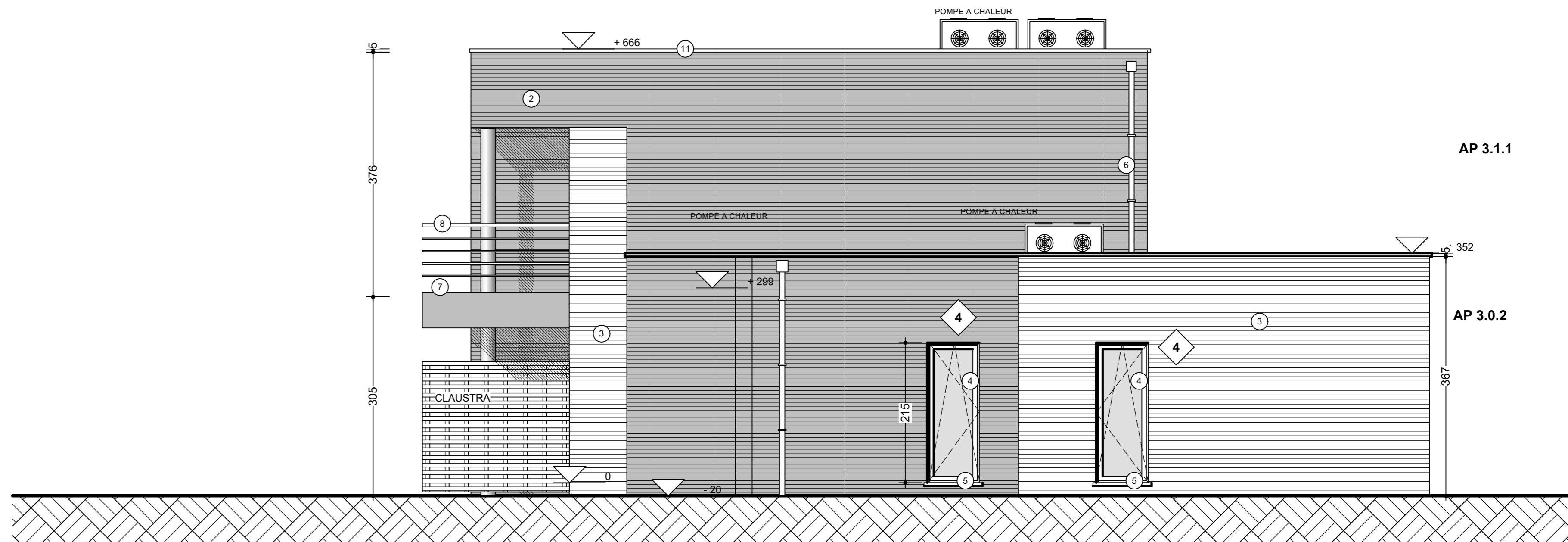
- 1 - COUVERTURE EN ZINC TEINTE NATUREL
- 2 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS FONCE
- 3 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS CLAIR
- 4 - MENUISERIE EXTERIEURE EN PVC DE TEINTE GRIS QUARTZ
- 5 - SEUILS COUVRE-MURS ET SOUS-BASSEMENT EN PIERRE BLEUE
- 6 - GOUTTIERES ET DESCENTES D'EAU DE PLUIE EN ZINC NATUREL
- 7 - RIVE GRIS QUARTZ
- 8 - GARDE-CORPS EN INOX
- 9 - CREPIS GRIS CLAIR
- 10 - GRILLE METALLIQUE
- 11 - COUVRE-MUR ET RIVE ALU ANTHRACITE
- 12 - BARDAGE CEDRE



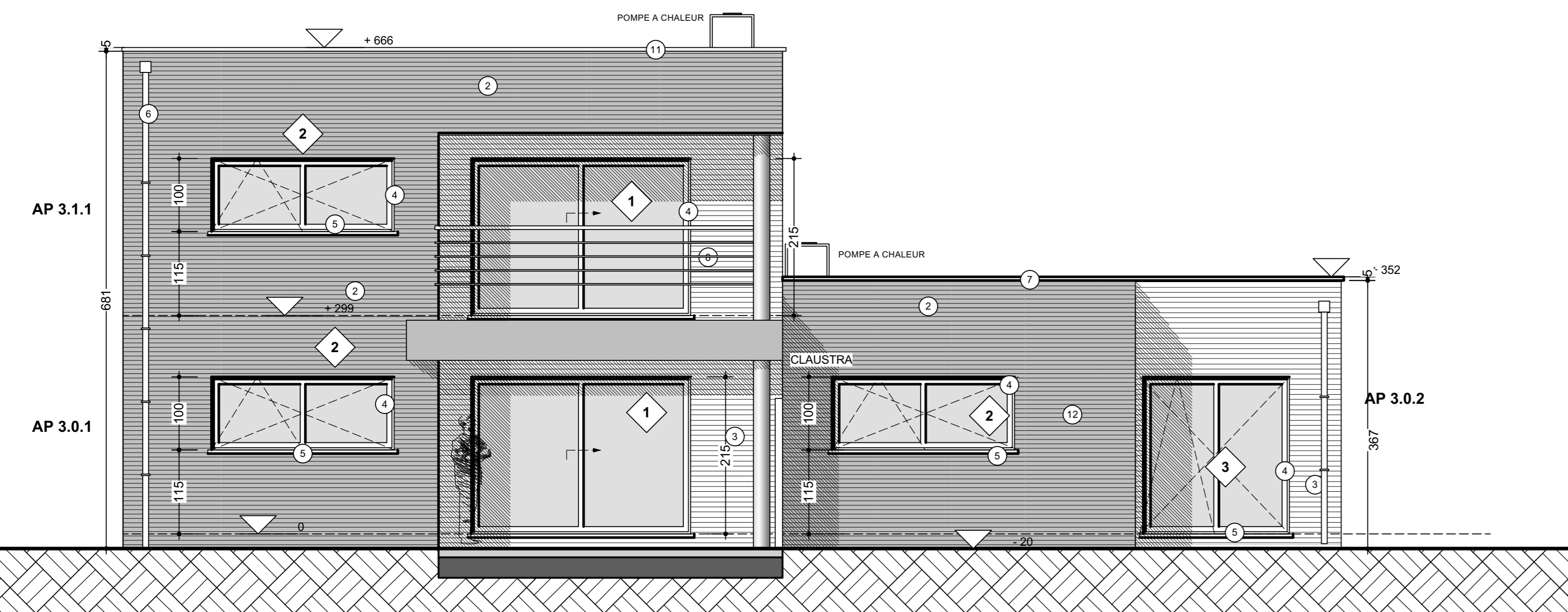
**ELEVATION LATERALE GAUCHE**  
ECH : 1/50

MATERIAUX PROJETES

- 1 - COUVERTURE EN ZINC TEINTE NATUREL
- 2 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS FONCE
- 3 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS CLAIR
- 4 - MENUISERIE EXTERIEURE EN PVC DE TEINTE GRIS QUARTZ
- 5 - SEUILS COUVRE-MURS ET SOUS-BASSEMENT EN PIERRE BLEUE
- 6 - GOUTTIERES ET DESCENTES D'EAU DE PLUIE EN ZINC NATUREL
- 7 - RIVE GRIS QUARTZ
- 8 - GARDE-CORPS EN INOX
- 9 - CREPIS GRIS CLAIR
- 10 - GRILLE METALLIQUE
- 11 - COUVRE-MUR ET RIVE ALU ANTHRACITE
- 12 - BARDAGE CEDRE



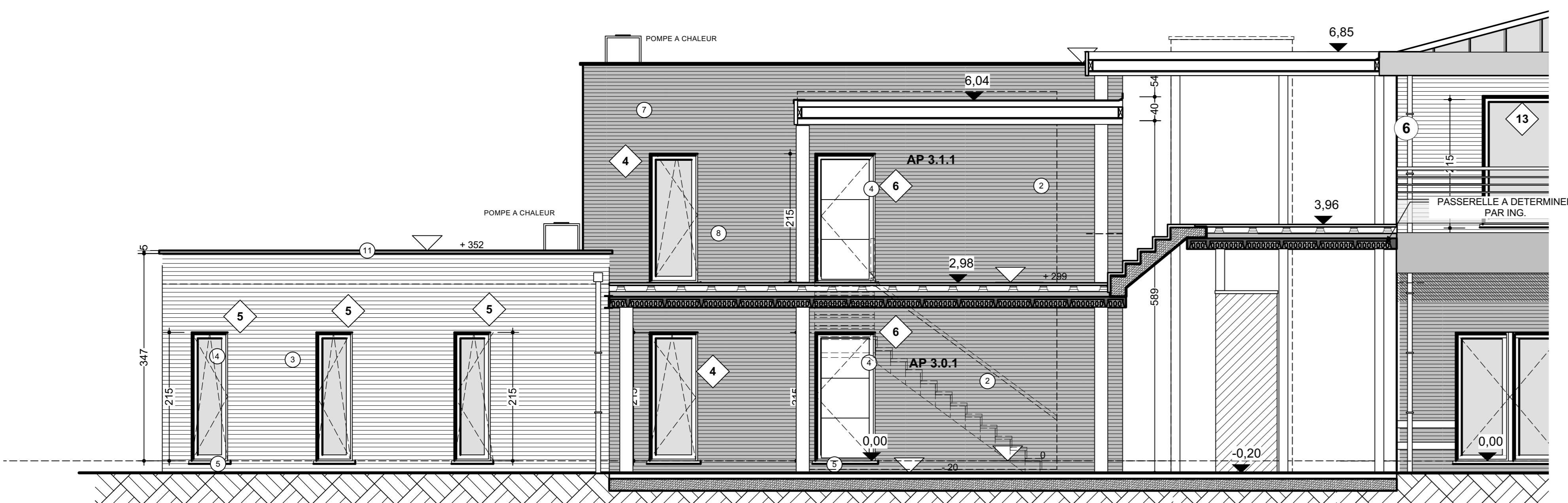
**ELEVATION LATERALE DROITE**  
ECH : 1/50



**ELEVATION RUE RAYMOND NOEL**  
ECH : 1/50

MATERIAUX PROJETES

- 1 - COUVERTURE EN ZINC TEINTE NATUREL
- 2 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS FONCE
- 3 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS CLAIR
- 4 - MENUISERIE EXTERIEURE EN PVC DE TEINTE GRIS QUARTZ
- 5 - SEUILS COUVRE-MURS ET SOUS-BASSEMENT EN PIERRE BLEUE
- 6 - GOUTTIERES ET DESCENTES D'EAU DE PLUIE EN ZINC NATUREL
- 7 - RIVE GRIS QUARTZ
- 8 - GARDE-CORPS EN INOX
- 9 - CREPIS GRIS CLAIR
- 10 - GRILLE METALLIQUE
- 11 - COUVRE-MUR ET RIVE ALU ANTHRACITE
- 12 - BARDAGE CEDRE



**COUPE CIRCULATION**  
Echelle: 1:50

Tous les éléments de résistance feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'étude qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces études de stabilité sont en dehors de la mission de l'architecte et seront réalisées à la demande du M.O.

Toutes les poutrelles métalliques sont posées sur des asselats en B.A. L'entrepreneur prendra toutes les mesures actives et passives afin de ne pas nuire aux bâtiments voisins.

Avant exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra l'architecte, ainsi que le M.O., de toutes erreurs, confusion ou manque de précision.

La détermination des limites de propriété, de milieux protégés et de servitudes éventuelles, etc., sont données à titre indicatif et doivent être établies par un géomètre à la demande du M.O.

Les postes égouttage et sanitaire seront effectués conformément aux règlements communaux en vigueur.


Les éventuels arbres, arbustes, végétaux et aménagements des abords (en général) dessinés sur les plans d'urbanisme sont proposés à titre indicatif aux Maîtres de l'Ouvrage.

Les implantations, dimensions, amplitudes écologiques et essences devront respecter la législation en vigueur sur la Commune et/ou la Région.

PLAN A COMPLETER PAR ETUDE ING. EN STAB

LISTING ING

NUMEROTATION	TYPE
P01	BA 14119 x 50
P02	HEA 180
P03	HEA 180
P04	BA 14X30
P05	BA 14X30
P06	HEB 180
P07	BA 14X20
P08	BA 14X20
P09	BA 14X20
P10	HEA 180
P11	BA 14X33
P12	A CALCULER PAR ING
A01	6014X30
A02	19X5X40
A03	LP 19X5X40
C 01	DIAM 88,9 EP 4mm
PC 11	POUTRE DE CEINTURE 14X22
PC 12	POUTRE DE CEINTURE 14X22
P 11	BA 14X19X48
P 12	BA 14X30
P 13	HEA 180
P 14	HEA 180
P 15	HEA 180
C 12	DIAM 88,9 EP 4mm
A11	LP 14X30X40
A12	LP 19X5X40

		<p><b>DECOBATI SRL</b></p>	
<p>PROJET : CONSTRUCTION DE 6 SURFACES DESTINEES A DES COMMERCES, DES BUREAUX, ETIQU D'UN RESTAURANT ET DE 16 APPARTEMENTS</p>		<p>ADRESSE CHANTIER : RUE RAYMOND NOEL &amp; RUE EMILE MAZY 5178 BOIS-DE-VILLERS</p>	
<p>MAITRE DE L'OUVRAGE DECOBATI SRL Représenté par : Eric Renard</p>		<p>N° national :</p>	
<p><b>BATIMENT 3</b> FACADE A RUE FACADE ARRIERE FACADE DROITE FACADE GAUCHE</p>		<p>CADASTRE : PROFONDEVILLE / 6 DIV / SECTION B 467 b &amp; 468 B</p>	
<p>DOSSIER : DECOBATI SRL</p>		<p>DATE : 12/06/2023</p>	
<p>NUMERO DU PLAN : 3/3</p>		<p>FORMAT : A0</p>	
<p>Date : 15/05/2018</p>		<p>Dernière modification : COMPLEMENTS SUIVANT COURRIER DU 09/05/2018</p>	
<p>REMARQUES IMPORTANTES : Le maître de l'ouvrage s'engage à ne considérer ces plans que complétés par les études diverses (études d'architecture, plans de stabilité, études géologiques, hydrologiques, etc., en fonction de la nature du projet).</p> <p>Les cotes de récapitulation du permis d'urbanisme, de début des travaux, sont communiquées à l'architecte par gli recommandé, cette dernière date au moins huit jours à l'avance.</p> <p>Les cotes éventuelles provenant de levés sont données à titre indicatif et sont à vérifier, au besoin à adapter en fonction des dimensions effectives des ouvrages existants.</p> <p>Par la signature du présent document, le maître de l'ouvrage reconnaît avoir approuvé le dossier d'urbanisme de l'habitat individuel dans son intégralité, y compris les clauses du contrat d'architecture préalable.</p>		<p>INGENIEUR :</p>	
<p>DOSSIER APPROUVE LE: Le maître de l'ouvrage</p>		<p>L'Architecte</p>	
<p>Le maître de l'ouvrage</p>		<p>COLLABORATEUR(S) :</p>	